

Compte rendu du Comité Syndical du 29 décembre 2008 à la salle des fêtes de Saint-Désir.

Date de convocation : 18/12/2008

Date d'affichage : 05/01/2009

Date de séance : 29/12/2008

Nombre de membres afférents au Comité : 44

Ayant pris part au vote : 15

Procuration : 1

L'an deux mil huit, le vingt-neuf décembre à dix-huit heures, le Comité syndical du syndicat mixte du bassin versant de la Touques, s'est réuni à la salle des fêtes de St Désir, sur la convocation de son Président, Monsieur Serge SAINT, du fait que le quorum n'a pas été atteint à la réunion du Comité Syndical du 18 décembre 2008 (présents : 21 ; absents : 23), conformément au Code Général des Collectivités Territoriales. Il insiste sur l'importance des suppléants qui doivent être appelés en cas d'empêchement du délégué titulaire.

Présents : Messieurs Laurent PICQUE, Georges PIEL, Gilbert GODEREAUX, Philippe HIEAUX, Gilbert GRIEU, Jean-Louis SENEZE, Xavier DUPREZ, David POTTIER, Serge SAINT, Alain COSTE, Yohann PROFICHET, Christophe BIGNON, Mesdames Françoise DEREUDER, Brigitte HAMELIN, Marie-Paul DANGY-CAYE.

Absents : Messieurs Jean-Claude GRAVEZ, Michel EGAUT, Gérard BEAUDOIN, Alain MIGNOT, Philippe BAEYAERT, Jean-Claude POIRIER, Philippe AUGIER, Jean-Pierre CAPTON, Gérard VAUCLIN, Michel CHEVALIER, François PEDRONO, Hubert COURSEAUX, Michel LEBEY, Pierre CARREL, Jacques FERREY, Michel PAIN, Roger LEPAGE, Bernard CHAMPION, Alain DUTOT, Raymond GERET, Philippe LEDRU, Gérard PAUGE, Guy WILLOT, Dominique LAIGRE, Mesdames Régine CURZYDLO, Colette NOUVEL-ROUSSELOT, Françoise DENIS.

Absents excusés : Michel MARESCOT, Guy BARATTE,

Mlle DECLEVE et M. CHEVALIER étaient en congés et donc absents à la réunion.

Monsieur Michel MARESCOT a donné pouvoir à Monsieur Xavier DUPREZ.

Le Président, M. SAINT, débute le Comité Syndical en indiquant que le budget n'est pas encore totalement finalisé, mais que les comptes 2008 sont en équilibre. Le débat d'orientation budgétaire distribué n'est qu'une trame qui servira pour le vote du budget en mars 2008.

Le Président poursuit la réunion en faisant le rappel des embauches depuis le dernier comité syndical du 7 juillet 2008. Mlle Julie DECLEVE a été embauchée le 1er novembre en tant que chargée de missions du syndicat. Depuis le 1er décembre, Mlle Tiphaine MORIN a été engagée en tant que secrétaire à mi-temps. Il rappelle aussi le problème de M. Christian GRAULE vis-à-vis du cumul emploi - retraite qui reste, pour l'instant, en suspens jusqu'au mois de janvier 2009.

Le Président poursuit la réunion en présentant l'ordre du jour.

I) APPROBATION DU PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL EN DATE DU 07 JUILLET 2008 A ST DESIR.

Conformément à l'ordre du jour, M. SAINT demande s'il y a des commentaires ou des remarques concernant le compte rendu du Comité Syndical en date du 7 juillet 2008.

II) VOTE DE LA SEANCE DU 7/07/2008

Il poursuit sur le vote de la séance du 7 juillet 2008. Il est rappelé qu'il faut rectifier le nombre de bulletins nuls et le porter à 1 seul (au lieu de 2). M. SAINT dresse ensuite le tableau des délégués titulaires et suppléants. Il ajoute que les deux vice présidents, MM. Christophe BIGNON et Philippe HIEAUX, ainsi que leurs suppléants, disposeront d'une voix consultative et non délibérative, ceci avec leur accord, du fait, qu'après consultation auprès de la Sous-Préfecture de Lisieux, une commission d'appels d'offre ne peut avoir que 5 Titulaires et 5 suppléants aux voix délibératives, outre le Président.

Titulaires	Suppléants
Gilbert GODERAUX	Jean-Louis SENEZ
David POTTIER	Jacques FEREY
Bernard CHAMPION	Alain DUTOT
Xavier DUPREZ	Jean-Pierre CAPTON
Raymond GERET	Alain COSTE
Christophe BIGNON	Dominique LAIGRE
Philippe HIEAUX	Alain MIGNOT

La liste ci-dessus est donc approuvée à l'unanimité.

III) DECISIONS MODIFICATIVES

Le Président fait ensuite un rappel concernant les décisions modificatives. Les indemnités d'élus étaient reportées à 6 mois et un déficit de 4 097 € devait être comblé. M. SAINT affirme qu'une diminution des pourcentages des indemnités des élus est envisagée pour 2009, et que, par ailleurs, le Président et les Vices-Présidents n'ont pas touché les indemnités pour le mois de décembre 2008.

De plus, un logiciel de cartographie, essentiel au travail de l'équipe technique du syndicat, a été acheté et n'était pas prévu au budget initial. M. SAINT explique les écritures comptables à régulariser.

Au Titre de l' Article 6531 Indemnités - *Fonctionnement* :

Au Budget Primitif	8 000 €
Dépenses réelles	12 097,31 €
Différence	4 097 €

www.smbvt.fr

Provenance		Destination	
Cpte 61 523 :	- 2 200€	Cpte 6 531 :	2 200 €

Au Titre de l' Article 205 Logiciels - *Investissement* :

Au Budget Primitif	0
Dépenses réelles	2 999,57 €
Différence	2 999,57 €

Provenance		Destination	
Cpte 2 031 :	- 3 000 €	Cpte 205 :	3 000 €

Les décisions modificatives sont approuvées à l'unanimité.

IV) DELIBERATION : AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

Le Président présente les amortissements proposés au vote au titre de la M14, qui ont été validés avec M. FEBURIER, percepteur du Trésor Public. Elles sont le reflet des durées pratiquées en la matière.

Immobilisations incorporelles :

203	Frais d'études non suivis de réalisation et de frais d'insertion	3 ans
205	Logiciels	2 ans

Immobilisations corporelles :

2182	Matériel de transport	5 ans
2183	Matériel informatique	3 ans
2183	Téléphone	3 ans
2184	Matériel de bureau	3 ans

Le tableau de durée des amortissements est approuvé à l'unanimité.

V) DELIBERATION « ASSEDIC »

De même, M. SAINT rappelle qu'une adhésion ASSEDIC est nécessaire, de part le fait que les postes du personnel sont des postes contractuels.

Le texte de la délibération est adopté à l'unanimité, et ce, à compter du 1er septembre 2008.

VI) DELIBERATION BAIL LOCAUX DU SYNDICAT

La parole est donnée à M. HIEAUX pour expliquer les modalités liées à la location des locaux de la Mairie par le Syndicat.

La mairie de SAINT DESIR loue au Syndicat mixte du bassin versant de la Touques les locaux principaux ainsi que le garage attenant. Elle met également à disposition la salle de la mairie de SAINT DESIR, pour les réunions de bureau, et la salle des fêtes de SAINT DESIR, pour les réunions du comité syndical.

M. HIEAUX rappelle que les locaux ont été remis en état, avec d'importants travaux d'électricité, de chauffage et de peinture, avant l'installation du syndicat en date du 1er juillet 2008. Le bail est établi pour une durée de 6 ans et a été rédigé chez le notaire,

M. CHAIX-BRYAN, pour une prise d'effet à compter du 1er août 2008 avec un loyer s'élevant à 400€ par mois, sans dépôt de charge avec un préavis de 6 mois.

Les délégués approuvent à l'unanimité le bail et autorisent M. SAINT à signer le bail notarié.

VII) DELIBERATION LOGO/ SITE INTERNET / PLAQUETTE

M. SAINT reprend ensuite l'exposé effectué par Mlle DECLEVE le 18 décembre 2008. En premier lieu, il prend le temps de la présenter par rapport à son parcours professionnel antérieur, ses compétences et ses connaissances, ainsi que ses nouvelles attributions au syndicat. En particulier, le volet communication qu'elle a mis en place dès son arrivée pour la réalisation d'un logo, d'une plaquette et d'un site internet.

Mlle DECLEVE a rencontré différents prestataires pour les supports de communication demandés. Ils ont, chacun, établi des propositions techniques et financières, regroupées dans le tableau distribué au comité. Les prestataires sont classés dans l'ordre croissant du prix proposé, avec le détail des points positifs et négatifs.

M. SAINT rappelle que Mlle DECLEVE a établi des cahiers des charges précis pour chaque prestation :

1. Pour le logo, les prestataires feront des propositions suite à des modèles fournis par le syndicat.
2. Pour la plaquette, elle se présentera sous la forme d'un recto/verso A4, présentant les principales missions du syndicat ainsi que son territoire. Elle sera conçue par Mlle DECLEVE, avec un appui de M. CHEVALIER et les conseils de M. CAUDRON de la CATER Basse Normandie.
3. Pour le site internet, le contenu sera édité et fourni par le syndicat au prestataire, qui s'occupera de la mise en page et de l'interface.

Une grille de notation a été établie afin de choisir parmi les prestataires consultés. Les critères retenus sont le respect du cahier des charges (un par prestation), la méthodologie, le prix et les délais d'exécution. Pour la note globale, deux autres critères ont été appréciés, à savoir la réalisation de plusieurs prestations et la motivation du candidat.

Mlle DECLEVE a donc noté les candidats un à un. Le prestataire Schuller Graphic a été qualifié de plus compétent (notes les plus élevées pour les trois prestations) pour réaliser les supports de communication du syndicat. Le prix s'élève à 5082 € HT pour la conception du site internet, de la plaquette (hors impression) et du logo.

M. SAINT rappelle que M. CHEVALIER a confirmé qu'une subvention est accordée par l'Agence de l'eau, grâce au forfait de fonctionnement annuel.

Le comité syndical vote à l'unanimité pour le choix du prestataire Schuller Graphic et pour un budget de 5 000 € HT, en trois lots distincts. Cette somme sera inscrite au budget primitif 2009 avec demande de faire réduire le prix de Schuller Graphic au titre de la concurrence.

M. SAINT indique qu'un bulletin va également être diffusé. Ce bulletin regroupera l'actualité du syndicat, notamment en terme de travaux (entretien et restauration). Il se présentera sous la forme d'un livret A3, recto/verso, plié en deux. Celui-ci sera édité au syndicat ou dans une imprimerie. Mlle DECLEVE s'engage à trouver le meilleur compromis.

VIII) DELIBERATION CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN DE RIVIERE A MI-TEMPS

M. SAINT reprend la parole et poursuit l'ordre du jour en indiquant le problème de M. Christian GRAULE, qui est toujours en attente d'un texte de loi, à paraître en janvier 2009, pour faire disparaître les plafonds au niveau du cumul emploi - retraite. M. SAINT souhaite que M. GRAULE prenne ses fonctions dès janvier 2009, par un temps partiel (17,5h/35). Il rappelle que M. GRAULE est un acteur indispensable au Syndicat pour compléter l'équipe, de part sa grande connaissance du terrain et des acteurs. Une délibération est proposée pour ce poste. Elle est approuvée à l'unanimité. Le poste ne sera effectif qu'une fois levé le blocage actuel sur les plafonds cumul emploi-retraite.

IX) DELIBERATION PROGRAMME ANNUEL D'ENTRETIEN (Intra-Muros Villes)

M. SAINT reprend l'exposé de M. CHEVALIER pour présenter le programme Intra-muros Villes engagé en 2008. Les travaux ont débuté uniquement sur la commune de Lisieux en 2008. Ils portent notamment sur l'enlèvement des déchets, le débroussaillage, la coupe d'arbres et pousses dans les murs et la lutte contre les espèces invasives (Renouée du Japon, Arbre à Papillons). Ils sont réalisés sur les parcelles communales, car sur les parcelles privées, l'accès est difficile et les travaux lourds à mettre en place. De plus, il n'est, pour l'instant, pas d'actualité d'intervenir chez les privés dans le programme Intra-muros Villes. Cependant, un diagnostic sera établi en 2009-2010.

Pour les autres villes, une rencontre des élus locaux a été organisée pour définir les travaux à réaliser en priorité. Les villes concernées, dans l'ordre décroissant d'importance des travaux, sont Lisieux, Pont L'Éveque, Gacé, Deauville/Trouville/Touques et Orbec. Pour cette dernière commune, il a été convenu avec le Secrétaire général que les travaux d'entretien continueront à se dérouler comme dans le passé. En effet, elle prend en charge des travaux dont le syndicat ne pourrait s'occuper : faucardage, grattage des murs, curage et

désenvasage, interventions chez les privés et passage souterrains... C'est donc l'aspect visuel qui est privilégié. Le Syndicat s'engage tout de même à assurer son soutien auprès de la commune.

M. SAINT expose ensuite les coûts des travaux villes par villes. Il insiste sur le fait que certains travaux n'ont pu être réalisés en 2008 sur la commune de Lisieux et que ceux-ci seront reportés en 2009.

M. SAINT, sur l'intervention de M. GODEREAUX, confirme que, pour les travaux d'entretien, les associations de réinsertion sont privilégiées, sans oublier le fait qu'elles ont été sélectionnées après une procédure d'appels d'offres. La loi leur réserve d'ailleurs une clause particulière.

L'ensemble du comité est également d'accord pour diviser les travaux en lots, en fonctions de différents critères.

Le principe d'établir un programme pluriannuel d'entretien Intra-muros est approuvé à l'unanimité et le tableau financier remis aux délégués pour 2009 également.

La réunion se poursuit avec la présentation du programme 2009. Le programme Intra-muros va être poursuivi sur Lisieux et démarré dans les autres villes. Ce programme avait été largement détaillé un peu plus tôt.

Un autre programme de grande ampleur va être mis en place. Il se situera sur le territoire de Coquainvilliers à Bonneville - Touques en aval sur le cours de la Touques et de Bonneville la Louvet à Pont l'Eveque pour le cours de la Calonne. Pour ce programme, des travaux de restauration et d'entretien vont être engagés. Pour rappel, les travaux réalisés sont listés ci-après :

Travaux d'entretien :

- ✓ coupe des jeunes pousses d'arbres et d'arbustes,
- ✓ recépage des arbres de moins de Φ 5cm et élagage sélectif de certaines branches basses,
- ✓ abattage des arbres 5cm < Φ < 20cm,
- ✓ abattage ponctuel d'arbres de 20cm < Φ < 40cm avec débit des branches et des fûts,
- ✓ débroussaillage manuel sélectif du talus de berge et jusqu'à 2 mètres en retrait,
- ✓ bouturage des protections de berge existantes ou des berges dépourvues de végétation,
- ✓ enlèvement manuel de petits embâcles et de déchets divers,
- ✓ traitement des végétaux envahissants (Renouée du Japon, Balsamine de l'Himalaya, Arbre à papillons etc.).

Travaux de restauration :

- ✓ Fourniture et pose de clôtures classiques / électriques,
- ✓ Fourniture et pose d'abreuvoirs classiques,
- ✓ Fourniture et pose de pompe de prairie,
- ✓ Protection de berge (lit de branches ou peigne).
- ✓ L'enlèvement de gros embâcles nécessitant des moyens hydrauliques,
- ✓ L'abattage ponctuel d'arbres d'un diamètre supérieur à 40 cm.

Pour l'instant, l'étude diagnostic, définissant les travaux à réaliser, a été effectuée sur le cours de la Touques, en domaine public fluvial. L'étude diagnostic sur le domaine privé de la Touques et sur la Calonne va débuter dès janvier 2009. Le Programme des travaux est prévu sur trois ans à compter de 2009. Les travaux devraient normalement débuter en 2009 sur la Touques en domaine public fluvial, et un peu plus tard sur le domaine privé et sur la Calonne, puisqu'un dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) devra être constitué (voir détails ci-après).

Le détail des coûts est également commenté, en insistant que, pour la Calonne, le budget indiqué a été calculé sur la base d'une étude réalisée en 2005, à actualiser par le syndicat en 2009.

Il est également rappelé brièvement que les travaux en domaine privé doivent faire l'objet d'une procédure de Déclaration d'Intérêt Général (DIG), dont le résumé est décrit ci-après :

- ✓ Constitution d'un dossier,
- ✓ Transmission à la DDAF 14,
- ✓ Avis du commissaire enquêteur,
- ✓ Enquête publique,
- ✓ Avis définitif DDAF,
- ✓ Lancement des travaux.

Délais d'environ 8 mois (DDAF 14)

Il est rappelé également l'obligation des propriétaires riverains de réaliser l'entretien des berges de leur cours d'eau. M. GERET propose que les maires des communes concernés insistent sur ce point et informent au maximum les propriétaires. M. CHEVALIER, lors de l'exposé le 18 décembre 2008, a précisé que pour les travaux lourds, difficilement réalisables par les propriétaires, le syndicat reste à leur disposition, à condition que les travaux soient inclus dans un programme ou soient d'intérêt général.

Concernant les travaux de restauration, les membres de l'équipe avaient insisté le 18 décembre sur le fait que rien ne sera imposé aux propriétaires riverains, en particulier pour les clôtures, qui seront posées prioritairement à proximité d'abreuvoirs, et donc au cas par cas (relevés en phase de terrain lors de l'étude diagnostic), pour protéger les berges. Il s'agit dans tous les cas de petits linéaires. De plus, la concertation par des réunions publiques sera privilégiée pour que le programme fasse l'unanimité.

Enfin, le programme 2009, dans ses grandes lignes, se termine par un projet de réhabilitation des sources de la Touques.

M^{lle} DECLEVE et M. CHEVALIER ont visité les sources de la Touques et il semble assez urgent de prévoir un Programme de protection. En effet, la source principale est située au centre d'un champ de maïs, ressemblant à une mare, dont le périmètre de protection obligatoire (5 mètres autour du point d'eau) ne semble pas être respecté.

Mlle DECLEVE et M. CHEVALIER ont envisagé dans un premier temps de contacter l'agriculteur propriétaire de la parcelle et d'établir un diagnostic plus poussé sur la parcelle ainsi qu'au niveau des sourcins.

M. BIGNON rappelle néanmoins qu'apparemment les sources ne seraient pas situées sur la communauté de communes de Gacé. La localisation sera précisée lors d'investigations ultérieures.

Ce projet sera débattu plus en détails en bureau et, lors du prochain comité, une trame plus précise pourra être présentée.

X) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

M. SAINT reprend ensuite la parole pour exposer le budget 2009. Il apparaît que les moyens ne seront pas suffisants pour couvrir les dépenses du syndicat, en particulier pour les programmes de travaux, en section *Investissement*. Les sommes prévues ne sont pas encore arrêtées mais globalement, même si les travaux sont subventionnés, les fonds ne seront pas suffisants.

Pour le moment, le Syndicat attend l'adhésion de la Communauté de communes de Gacé (61). D'autres Communautés de communes et Communes pourraient adhérer mais le contexte de leur territoire est parfois assez complexe, notamment lorsqu'il comprend plusieurs bassins versants.

M. HIEAUX propose alors d'augmenter la contribution par habitant; actuellement 1,37€, ce qui permettrait peut-être d'éviter de faire un emprunt.

En conclusion, le budget sera revu par la suite avant sa version définitive en mars 2009.

M. SAINT demande aux élus s'ils ont des questions. Une question a été posée par un délégué de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie à M. CHEVALIER le 18 décembre 2008. Il s'agit de l'étude diagnostic concernant la Commune de Touques qui n'a pas été jugée prioritaire par le Syndicat et pour quoi ne sera-t-elle pas reprise dans l'immédiat.

M. CHEVALIER a expliqué alors que, lors de sa première approche, il a choisi de se concentrer sur le Ruisseau des Ouïes car il est le plus important comparé aux ruisseaux de Calenville, de l'Epinais et des Vallasses qui se présentent sous la forme de rus fortement dégradés.

Après plusieurs sorties sur le terrain, durant lesquelles il a parcouru le ruisseau des Ouïes de l'amont de la ville de Touques à la limite communale, il est apparu que ce ruisseau était moyennement intéressant du point de vue de la biodiversité. En effet, les fonds sont colmatés (l'érosion est très importante sur la partie amont en raison d'une forte pente qui draine de multiples rus), la vie est peu présente et l'envasement est important localement.

Il apparaît également que le fonctionnement de ce ruisseau est particulier. En effet, la forte pente à l'amont engendre un régime de type « torrentiel » en période de fortes pluies alors que dans la partie aval, la pente est faible et l'eau qui dévale de l'amont s'accumule alors dans le « fond de vallon » et entraîne inévitablement des inondations.

Après discussion avec la CATER il a semblé peu judicieux d'enlever systématiquement les embâcles sur la partie amont car ceux-ci agissent comme de petits barrages freinant l'écoulement et retardant l'arrivée d'eau massive en aval.

Puis, après contact avec les responsables de la Communauté de Communes de Cœur Côte Fleurie, et après une visite de terrain, il est apparu que des bassins de rétention sont prévus sur ces ruisseaux, rendant l'intervention du Syndicat moins déterminante. Il est également apparu que l'urgence sur ce secteur est le Ruisseau des Ouvres à Deauville. Le Syndicat travaille actuellement sur ce dossier.

M. CHEVALIER précise qu'il est important d'identifier les priorités à l'échelle du Bassin Versant et étant donné la grande superficie de ce dernier et la mise en place récente du Syndicat, il n'est pas

www.smbvt.fr

possible de se focaliser sur des ruisseaux de petite, voire très petite taille et présentant peu d'enjeux, écologiquement parlant.

M. SAINT laisse ensuite la parole à M. BIGNON, concernant l'adhésion de la communauté de communes de Gacé au Syndicat. Une prise de contact sera effectué début 2009.

M. SAINT informe le Comité qu'il a reçu une lettre de démission de M. COURSEAUX, très chargé par ses fonctions et qui propose M. POTTIER pour le remplacer au Bureau. M. POTTIER est élu à l'unanimité

M. SAINT annonce au Comité que Mlle DECLEVE demande aux élus de définir un référent par cours d'eau afin que le syndicat puisse avoir un contact direct et un suivi, comme cela a été fait pour la CDC de Blangy Pont L'Eveque.

M. SAINT clôture le Comité Syndical à 19h.